



DECISION N° 006 /D/MINEFOP/CAB/DF du 16 FEB 2024

Portant publication des résultats de sélection des personnels d'encadrement retenus à la formation des formateurs sur l'utilisation des référentiels de formation élaborés selon l'APC, dans le cadre des activités du projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Secondaire et des Compétences pour la Croissance et l'Emploi (PADESCE).

LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
MAITRE D'OUVRAGE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET DES COMPETENCES POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI (PADESCE)

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Accord de financement, P170561/Crédit Nr.6745-CM du 12 octobre 2021, signé entre le Gouvernement du Cameroun et la Banque Mondiale et relatif au Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Secondaire et des Compétences pour la Croissance et l'Emploi ;
- Vu la loi n° 96/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun ;
- Vu la loi n°2018/10 du 11 juillet 2018 régissant la Formation Professionnelle au Cameroun ;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi des finances de la République du Cameroun au titre de l'exercice 2024 ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2012/644 du 28 décembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant formation du Gouvernement;
- Vu l'arrêté n°094/CAB/PM du 12 octobre 2022 portant création, organisation et fonctionnement du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Secondaire et des Compétences pour l'Emploi ;
- Vu la Circulaire n°0000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2024

DECIDE

Article 1^{er}: Les personnels d'encadrement des activités de formation dans les structures publiques et privées relevant des secteurs de l'agro-industrie, du BTP, de l'énergie et du numérique ci-dessous désignés, classés par ordre alphabétique, sont retenus pour participer à la formation des formateurs sur l'utilisation des référentiels de formation élaborés selon l'APC, dans le cadre des activités du Projet d'Appui

au Développement de l'Enseignement Secondaire et des Compétences pour la Croissance et l'Emploi (PADESCE). Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS
1.	ABASSI, né le 05/10/1995
2.	ABIANDA YVES
3.	ABOH GEDEON TANGWAN
4.	ACHA TAMBO
5.	ADAMA BALEDJOUR
6.	AKONO EKATA'A Vérelle Raïssa
7.	AMAWISSA OUMAROU Désir
8.	ATANGANA MBALLA MARIEN
9.	AYINWI EVELYN MUNOJI
10.	BEPE SIMON
11.	BIKOE Paul
12.	BOMBA BEYEME Joelle
13.	BONAIMOU GOMDJE JUSTIN
14.	DANBE GREGOIRE
15.	EBANGA Felix Landry
16.	FOMO NOUOBOUSSIE
17.	FOUSSOM RAPHAEL
18.	HADIDJATOU Koubra
19.	HALIDOU SANOUSSA
20.	HAMMADOU SALI
21.	HAOUWA MANA
22.	JULIUS NUMFOR
23.	KAMLO Hildegarde
24.	KEMGOU SAMUEL
25.	LAMILÉN BILLA
26.	LUM CHE
27.	MANA BIENVENU
28.	MAYEËCK Viviane
29.	MBENGON Estelle
30.	MINYEM SAINTE ESTER
31.	NE YORSHU Blandine
32.	NEHMUSI Clarice
33.	NFOR MOHAMADOU BAWE
34.	NGOUME AMOKA BASILE
35.	OLINA Virginie
36.	OMENGUE Charly
37.	ONDOA Regine
38.	ONGONG ETOO JEAN
39.	OUAMBA Jean Mitterand
40.	SALIOU ADAMOU
41.	TCHUINKAM KAMOGNE
42.	TEYOUKONG Maurice
43.	TINAK SATOK GAELLE NATHALIE
44.	TSAGUE ANTOINETTE FOTCHING
45.	WANKI Evelyne

N°	NOMS ET PRENOMS
46.	WAYE DAVID
47.	WOMBOU TOUKAM
48.	WOULSOU SIMON
49.	YAMIDIR DJUEL
50.	YU SIMBON Alvin

LSITE D'ATTENTE

N°	NOMS ET PRENOMS
1.	ADAMOU ZOURMBA
2.	DYNANMOU ERIC
3.	MBOCK IV JACQUES LERICHE
4.	NDOUMBA RAYMOND LIONEL
5.	NSANGO KPOUMIE I. A. R
6.	RAKANSOU DAVID
7.	SADJO ABDOU
8.	SALI HAMADAMA
9.	WABADANG NESTOR

Article 2 : Les candidats de la liste d'attente seront contactés au fur et à mesure qu'il y aura des désistements constatés.

Article 3 : Les intéressés sont priés de prendre attache avec les points focaux régionaux du PADESCE pour les modalités pratiques de leur participation aux sessions de formation.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée, et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 14 FEB 2024

Ampliations :

- MINADER/CAB
- MINEPIA/CAB
- MINEFOP/SG
- PADESCE/UCP
- CHRONO/ARCHIVES

**LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE,**

ISSA TCHIROMA TAKARY